

accident du travail perte de salaire

Par mumu2306, le 21/05/2012 à 16:11

bonjours,

je travail dans un supermarche depuis 10 ans ... en novembre 2011 j'ai fait un mailse son mon lieu de travail avec une tentation de suicide,

et ca ete reconnu comme accident du travail

IA SECU MA REMBOURSEE SA PARTIE et mon patron ma remboursse l'autre partie, mais voila il me manque encore des sous une valeur de 70 euros

j'aimerai savoir si c'est normale oui ou non mon arret a ete seulement que de 2 seulement pas d'hopital..

merci pour vous reponse

bonne journee

Par P.M., le 21/05/2012 à 17:26

Bonjour,

Même réponse que dans ce sujet...